



Demandes de Mutation de Logement en HLM pour invalidité ignorées

Par **DoloresDoll**, le **19/07/2019** à **03:40**

Bonjour,

Je suis locataire dans le parc HLM parisien.

Ma question, c'est est-ce que je peux forcer par le biais légal, mon bailleur à appliquer une des règles de sa propre charte, à savoir, loger ou accorder une mutation de logement à une personne en situation d'invalidité :

Je suis donc en invalidité reconnue par la MDPH depuis 10 ans. et il a été extrêmement difficile de me loger après être "tombée malade".

Je suis dans le premier HLM de ma vie depuis 5 ans (après avoir attendu 12 ans), il ne convient pas du tout à mon invalidité.

J'envoie des courriers à l'office HLM, au directeur, à diverses personnes, chargées du handicap, ou mon conseiller depuis cinq ans, tous les trimestres.

Tout le monde ignore mes demandes, et parfois j'ai même droit à des remarques ironiques, ou des mensonges.

Encore une fois, il s'agirait simplement d'appliquer leurs propres règles, inscrites noir sur blanc dans leur propre charte.

Il y a 8 ans, j'avais même obtenu un ordre du tribunal administratif de Paris d'être logée par la préfecture.

Puis, est venue cette attribution de logement qui a été accompagnée d'un ordre : je n'avais pas le choix, je devais accepter celui-ci, et très vite, on me proposerait autre chose.

A la seconde où c'était signé, le discours a totalement changé, et je devais m'estimer heureuse.

Tout mon quotidien est rendu difficile, et même parfois impossible. Je suis dans une "niche" inhabitée d'un quartier parisien, je sais c'est rare, au point que même faire mes examens médicaux hebdomadaires m'est difficile.

Pensez-vous qu'une démarche juridique puisse débloquer les choses, car je pense que je serai encore dans le même appartement dans 20 ans, et je crains vraiment pour ma santé.

Merci par avance pour votre patience.